

**DOSSIER POUR L'OBTENTION DU  
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE  
MONITEUR D'ARTS MARTIAUX  
PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**PROCEDURE**

**ETAPE**

**1**

**Remplir les conditions :**

Justifier d'au moins 600 heures d'expériences d'enseignement.

Titulaire du grade de CN 1<sup>er</sup> dan FFTDA, du PSC1 ou équivalents, et avoir 18 ans.

**ETAPE**

**2**

Vous devez télécharger le [livret de recevabilité](#) sur le site Internet de la FFTDA .

Renseignez ce [livret de recevabilité](#), joignez les pièces demandées et renvoyez le tout à la FFTDA, **avant le 28 janvier 2019** (cachet de la poste faisant foi).

**ATTENTION : Dans le cas où le nombre de candidats inscrits à l'examen sec et VAE, est inférieur à 8 personnes au total, votre demande ne sera pas étudiée.**

**ETAPE**

**3**

Une fois votre recevabilité acceptée vous recevez un numéro.

Vous téléchargerez [le dossier de VAE partie 2](#).

**ETAPE**

**4**

Vous devez ainsi constituer [le dossier de VAE partie 2](#).en décrivant les activités que vous avez mises en place.

Renvoyez à la FFTDA, [le dossier de VAE partie 2](#) complété en joignant l'avis de recevabilité et un chèque d'un montant de 200 € libellé à l'ordre de la FFTDA, **avant le 28 février 2019**. (cachet de la poste faisant foi).

**ETAPE**

**5**

En complément de l'instruction du dossier, vous serez convoqué pour une évaluation pédagogique qui sera suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel vous pourrez justifier vos expériences décrites. **Cette épreuve aura lieu le 29 avril 2019 au CREPS de Châtenay-Malabry.**

Le jury délibérera et pourra soit refuser soit valider tout ou partie du CQP MAM mention taekwondo et disciplines associées.

**Outil d'aide à la description des activités  
en vue de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)  
du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)  
mention taekwondo et disciplines associées**

Epreuves du CQP (avenant n° 92 du 20 juin 2014)	Nombre d'activités à décrire par le candidat	Description des activités en fonction des domaines de compétences définis dans le dossier VAE
UC 1	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Description d'un programme ou d'un cycle d'enseignement.</li> <li>- Description d'une activité permettant de repérer des compétences techniques.</li> </ul>
UC 2	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Description de deux activités permettant de repérer des compétences pédagogiques sur deux publics différents.</li> </ul>
UC 3	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Description d'une activité permettant de repérer des compétences à dominante de gestion, organisation, réglementation.</li> <li>- Description d'une activité de communication et de promotion.</li> </ul>
		MISE EN SITUATION OBLIGATOIRE
		ENTRETIEN OBLIGATOIRE